
A R R Ê T Ê

Le Ministre d'Etat chargé des
Affaires Culturelles

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967 ;
- VU le décret n° 69-607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5-1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
- VU le décret du 3 février 1959 relatif aux attributions du Ministre d'Etat ;
- VU le décret du 24 juillet 1959 portant organisation du Ministère des Affaires Culturelles ;
- VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié, relatif au camping, et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU l'avis donné le 27 novembre 1969 par le Conseil Municipal de RIQUEWIHR ;
- VU la délibération du 26 janvier 1970 de la Section Permanente de la Commission des Sites, Perspectives et Paysages du département du Haut-Rhin ;

A R R Ê T Ê :

Article 1er - Est inscrit sur l'Inventaire des Sites pittoresques du département du Haut-Rhin l'ensemble formé par les quartiers anciens urbains de RIQUEWIHR et délimité d'après le plan ci-annexé.

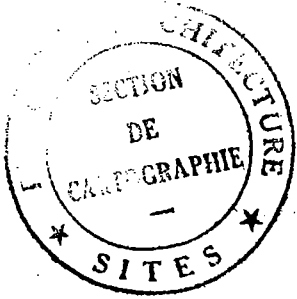
Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département du Haut-Rhin et au Maire de la commune de RIQUEWIHR qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour ampliation
L'Administrateur Civil
chargé des Sites

Fait à PARIS, le 14 MAI 1970
Pour le Ministre et par Délégation
Le Directeur Adjoint de l'Architecture

signé : Geneviève VAUQUELIN

signé : Claude ROBIN



micHELIN au 1/200 000°
carte 62 pli 19
Ribeauville Selestal

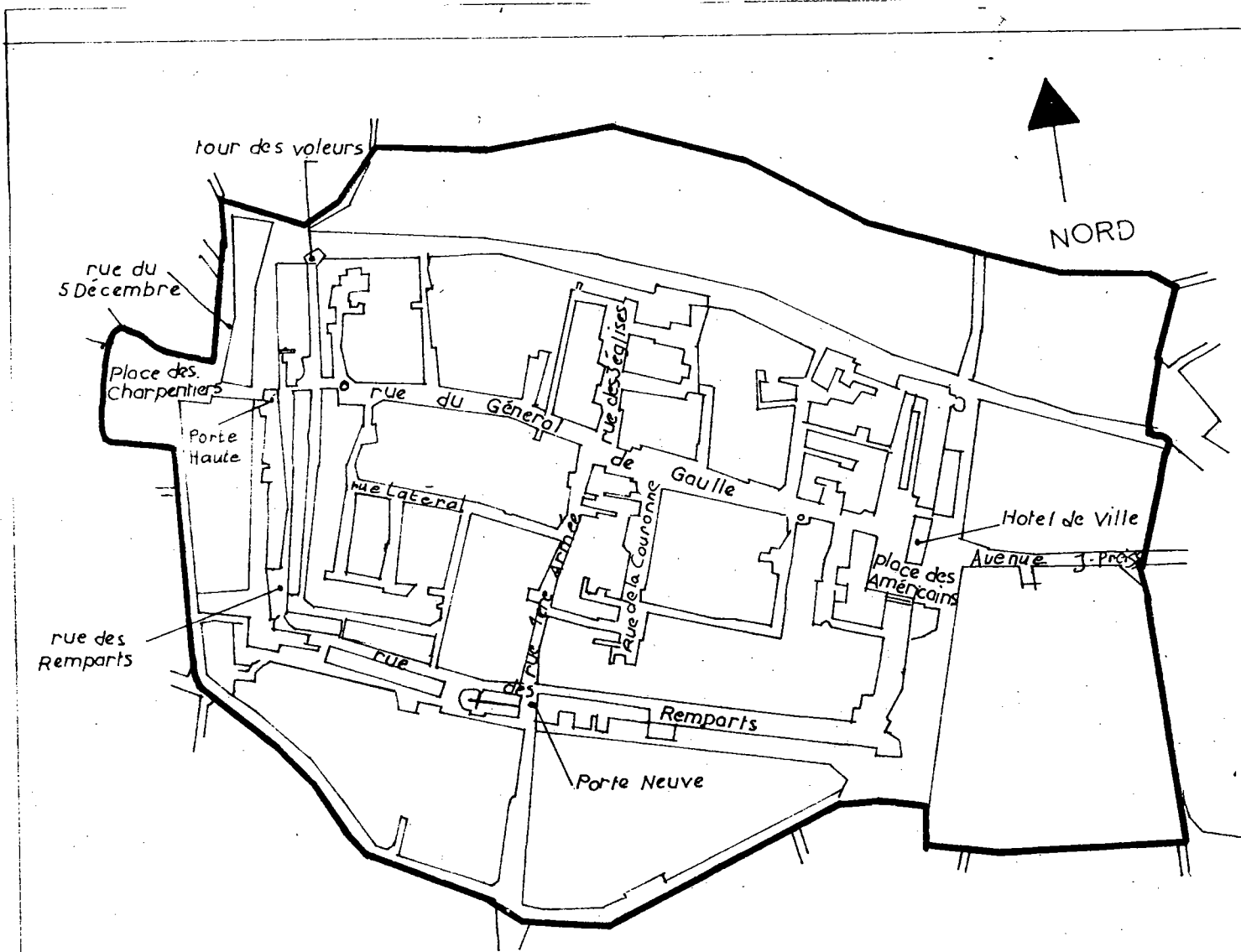
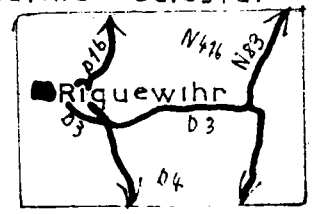
HAUT-RHIN

RIQUEWIHR

CANTON: KAYSERSBERG

ARRONDI: RIBEAUVILLE

VIEUX QUARTIERS Kaysersberg Colmar



PARTIE INSCRITE

RIQUEWIHR . ECHELLE : 1/3000°

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département du Haut Rhin l'ensemble formé par les quartiers anciens urbains de Riquewihr et délimité d'après le plan ci annexé.

Arrêté du 14 Mai 1970